Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260326-CM_26_02_26_005-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 26 mars 2026

Date de la convocation : 21 mars 2026
Date d'affichage : 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Annyvonne CORBEL – Gwendoline GUÉGAN - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE Guillaume LE COQÛ - Philippe LE GUEN - Laurie LÉARD – Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH Stéphanie MORVAN - Gaëlle ROUTIER – Loïc SORIN

Absent avec procuration :
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS

Secrétaire de séance : Sophie AUFFRAY

DÉLIBÉRATION 26-03-26-005

Objet de la délibération : Fixation du nombre de membres et élection des membres élus

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'en application de l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Ce nombre doit être compris entre 8 et 16 membres et doit être un nombre pair. Une moitié des membres est désigné par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire parmi les délégués d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal fixe à 14 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par l'assemblée délibérante et l'autre par le maire.
Après discussion il a été décidé de présenter au conseil d'administration du CCAS la liste d'élus suivante, le maire étant président de droit :
- Sophie AUFFRAY
- Erwan CAMUS
- Gwendoline GUEGAN
- Laëtitia CORNILY
- Laurie LÉARD
- Annyvonne CORBEL
- Stéphanie MORVAN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, la liste présentée est installée dans ses fonctions au sein du conseil d'administration du CCAS.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance,
Sophie AUFFRAY